



o de résolution  
ou annotation

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le vendredi 6 août 2021, 20 heures, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

### Sont présents :

Chantal Crête  
Gilles Ladouceur

Anik Bois  
Don Saliba

Poste vacant  
Jean-François David

Madame Louise Sisle, directrice générale est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et les membres du conseil sont présents à la salle du conseil.

Il y a quorum.

---

### L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

#### 1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2021.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2021.
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 août 2021 à 11 h 30.
- 1.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 août 2021 à 15 h.
- 1.7 Rallye défi les 10 et 11 septembre 2021.

#### 2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance.

#### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

#### 4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
- 4.2 Avis de motion au règlement 514-2021 relatif à la tarification – ajout de l'annexe H - Loisirs.

#### 5. COMMUNICATIONS

- 5.1 Mot du maire – suivi mensuel relatif aux rencontres et comités.

#### 6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 6.1 Demande d'autorisation de la Municipalité afin de délivrer des constats d'infraction au nom du directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu de la *Loi sur les contraventions* pour la saison estivale 2022.

#### 7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Dos d'âne – chemins du Tour-du-Lac et de la Presqu'île.



No de résolution  
ou annotation

**8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 8.1 Dépôt du compte-rendu du CCE du 9 juillet 2021.
- 8.2 Dérogation mineure 2021-60008- 176, rue Lavallée.
- 8.3 Demande d'appui et d'aide financière pour une étude intégrée du bassin versant du lac Gagnon (LACtion).
- 8.4 Demande d'appui et d'aide financière pour une étude intégrée du bassin versant du lac Viceroy (LACtion).

**9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

- 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

**10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

- 10.1 Suivi de l'activité des feux d'artifice le 24 juillet 2021 - Info.
- 10.2 Autorisation de dépense pour la Fête citoyenne et reconnaissance des bénévoles le 4 septembre.

**11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

**12. DIVERS**

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**1. CONSEIL**

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, déclare la séance ouverte.

**1.1**

**239-08-2021**  
**Ouverture de la séance**

Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu

D'ouvrir la séance à 20 h 03.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.2**

**240-08-2021**  
**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que modifié à la demande de Mme la conseillère Anik Bois en retirant le point 10.2 « *Autorisation de dépense pour la Fête citoyenne et reconnaissance des bénévoles le 4 septembre* » en raison de la légère hausse des nouveaux cas de variants et des mesures sanitaires plus complexes à appliquer lors d'évènement.

**ADOPTÉE à l'unanimité.**

**1.3**

**241-08-2021**  
**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2021**



... de résolution  
ou annulation

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2021 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** la lecture du procès-verbal du 2 juillet 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.4**

**242-08-2021**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juillet 2021 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba  
Et résolu**

**QUE** la lecture du procès-verbal du 15 juillet 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.5**

**243-08-2021**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 août 2021 à 11 h 30**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 août 2021 à 11 h 30 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David  
Et résolu**

**QUE** la lecture du procès-verbal du 2 août 2021 à 11 h 30 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.6**

**244-08-2021**

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 août 2021 à 15 h**

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 août 2021 à 15 h a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** la lecture du procès-verbal du 2 août 2021 à 15 h soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.



No de résolution  
ou annotation

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**1.7**

**245-08-2021**  
**Rallye défi les 10 et 11 septembre 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** le Rallye Défi se déroule annuellement dans notre région;

**CONSIDÉRANT QU'**une compétition régionale est cependant en préparation les 10 et 11 septembre 2021 et qu'on demande au Conseil de l'autoriser sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'activité annuelle est bien organisée et structurée par des personnes professionnelles, et qu'elle offre une visibilité appréciable de la Municipalité de Lac-Simon;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction du Rallye Défi est désormais assurée par le *Club Automobile Défi Outaouais (CADO)*;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Chantal Crête**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil autorise la tenue du Rallye Défi 2021 sur son territoire, à la condition que les organisateurs obtiennent toute autorisation ou permission requise et signalent tout changement de parcours à la Municipalité en temps utile.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES**

**2.1**

**Dépôt des rapports administratifs**

Les rapports administratifs du mois de juillet ont été déposés.

**2.2**

**Dépôt de la correspondance**

La correspondance du mois de juillet a été déposée et le maire invite la secrétaire d'assemblée à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)**

Monsieur le maire donne la parole aux personnes qui souhaitent poser des questions.

**4. GESTION FINANCIÈRE**

**4.1**

**246-08-2021**  
**Liste des chèques et des prélèvements – Adoption**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Jean-François David**  
**Et résolu**

**QUE** le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de juillet, totalisant la somme de **54 858,02 \$** et portant les numéros 17370 à 17412;
- Dépôts directs totalisant la somme de **77 306,99 \$**;
- Prélèvements totalisant la somme de **61 645,98 \$**;



o de résolution  
ou annotation

- Salaires des employés pour la période du 20 juin 2021 au 24 juillet 2021, pour un montant total de 204 863,53 \$;
- Rémunération des élus du mois de juillet 2021 pour un montant total de 8 039,39 \$.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Sista, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

  
Louise Sista, directrice générale et secrétaire-trésorière

**4.2**

Avis de motion au règlement 514-2021 relatif à la tarification – ajout de l'annexe H - Loisirs

Un avis de motion est donné par Monsieur Don Saliba à l'effet qu'il sera présenté par lui-même ou un autre membre du Conseil pour adoption, à une séance ultérieure du Conseil, un ajout au règlement numéro 514-2021 relatif à la tarification.

**5. COMMUNICATIONS**

Mot du maire – résumé des points discutés

**6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

**6.1**

**247-08-2021**

**Demande d'autorisation de la Municipalité afin de délivrer des constats d'infraction au nom du directeur des poursuites criminelles et pénales en vertu de la Loi sur les contraventions pour la saison estivale 2022**

**CONSIDÉRANT** l'article 196(1) de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* (LC 2001, ch. 26);

**CONSIDÉRANT** le désir de la Municipalité de constituer une patrouille nautique autorisée à surveiller les plans d'eau de la municipalité pour l'application de la réglementation découlant de la susdite *Loi*;

**CONSIDÉRANT** le désir de la Municipalité de désigner et procéder à l'embauche de deux (2) patrouilleurs pour agir comme inspecteurs municipaux sur les lacs Simon et Barrière pour l'année 2022, afin d'assurer l'application des règlements fédéraux visant l'utilisation des embarcations de plaisance;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité de faire une demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales pour que ces patrouilleurs soient autorisés à délivrer des constats d'infraction au nom de celui-ci en vertu de la *Loi sur les contraventions* (LC 1992, c. 47);

**Il est proposé par Madame Chantal Crête  
Et résolu**

**QUE** le Conseil demande au ministre des Transports du Canada de désigner les patrouilleurs de la Municipalité de Lac-Simon à titre d'« agents de l'autorité » au sens de l'article 196(1) de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*;

**QUE** le Conseil demande au ministre des Transports du Canada de désigner les patrouilleurs de la Municipalité de Lac-Simon à titre d'« agents d'exécution » au sens de l'article 16 du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*;



No de résolution  
ou annotation

QUE le Conseil mandate la directrice générale pour transmettre au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2021, une demande de la Municipalité de Lac-Simon, afin de permettre aux patrouilleurs nautiques municipaux de délivrer des constats d'infraction en son nom pour la saison estivale 2022, et que cette demande fasse état des éléments suivants :

- l'intention de la Municipalité de Lac-Simon de procéder à l'embauche de deux (2) patrouilleurs nautiques au printemps 2022 qui agiront à titre d'inspecteurs municipaux pour délivrer des constats d'infraction au nom du DPCP;
- l'intention de la Municipalité de Lac-Simon de veiller à ce que ces patrouilleurs nautiques reçoivent en temps utile toute la formation pertinente et nécessaire à l'exercice de leurs fonctions, y compris, mais non limitée aux formations énumérées dans le guide « Processus de nomination – Agent de l'autorité » du Bureau de la sécurité nautique de Transports Canada;
- les patrouilleurs embauchés verront à l'application des règlements suivants :
  - *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;*
  - *Règlement sur les petits bâtiments;*
  - *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance;*
  - *Toute réglementation municipale applicable ;*
- il y aura envoi d'une mise à jour pour compléter la demande au DPCP lorsque les patrouilleurs auront été identifiés et/ou embauchés en 2022.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

### 7.1

**248-08-2021**

**Dos d'âne – chemins du Tour-du-Lac et Presqu'île**

**CONSIDÉRANT QUE** la vitesse est un enjeu important à la Municipalité de Lac-Simon;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** le Conseil accorde l'achat d'un dos d'âne allongé près du 1130 et 1152, chemin du Tour-du-Lac à Asphalte Raymond inc. au coût de 1 500 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** le Conseil accorde l'achat d'un dos d'âne sévère dans la côte au chemin de la Presqu'île à Asphalte Raymond inc. au coût de 1 150 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

## 8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 8.1

**Dépôt du compte-rendu du CCU du 9 juillet 2021**

Le compte-rendu du CCE du 9 juillet dernier a été déposé aux membres du conseil pour analyse.

### 8.2

**249-08-2021**

**Dérogation mineure 2021-60008 – 176, rue Lavallée**



o de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure 2021-60008 déposée par les propriétaires du 176, rue Lavallée (zone 10-H), visant à permettre l'implantation d'un garage accessoire à l'habitation :

- a) Sur le lot 5 870 278, soit un autre terrain que celui où se situe le bâtiment principal, en contravention des normes prévues à l'article 103 du *Règlement de zonage U-12* et à l'article 6.2.1 du *Règlement de zonage U-22*;
- b) Qui respecterait une marge avant de 6 mètres plutôt que les 10 mètres prescrits pour un tel bâtiment dans cette zone par l'article 109 du *Règlement de zonage U-12*;
- c) Qui respecterait une marge latérale de 1,5 mètre plutôt que les 3 mètres prescrits pour un tel bâtiment par l'article 109 du *Règlement de zonage U-12* et l'article 6.2.11 du *Règlement de zonage U-22*;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 870 278 où est projeté le garage, non conforme et ne bénéficiant pas d'un droit acquis de lotissement, ne pourrait pas recevoir de construction principale;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot 5 870 278 accueille déjà une partie des installations septiques qui desservent le bâtiment principal au 176, rue Lavallée, ce qui rend les deux terrains indissociables;

**CONSIDÉRANT** le *Règlement de zonage U-22*, adopté par le conseil le 4 juin 2021 et en cours d'approbation, dont l'entrée en vigueur aurait pour effet de ramener la marge avant applicable aux garages accessoires à l'habitation dans cette zone à 6 mètres, plutôt que les 10 mètres exigés par le *Règlement de zonage U-12*;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'un préjudice sérieux ou l'insuffisance de sa démonstration;

**CONSIDÉRANT** la lettre d'approbation des voisins possiblement impactés par la dérogation, déposée en appui à la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un cas ou quelques cas isolés dans une même zone et que l'accord de la dérogation n'a pas pour effet de soustraire l'application de la réglementation de façon généralisée dans cette zone;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par Monsieur Jean-François David  
Et résolu

**QUE** le Conseil accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et ajoute la condition suivante : aucun droit de fenestration en marge latérale d'un 1.5 mètre;

**ET QUE** la demande de dérogation mineure 2021-60008 soit acceptée aux conditions énoncées.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.3**

**250-08-2021**

**Demande d'appui et d'aide financière pour une étude intégrée du bassin versant du lac Gagnon (LACtion)**

**CONSIDÉRANT** la demande provenant de l'OBV RPNS et de l'Association des propriétaires du lac Gagnon de déposer une demande de financement auprès de la MRC afin que celle-ci puisse la soutenir financièrement pour la réalisation d'une étude intégrée au lac Gagnon;

**CONSIDÉRANT QUE** le bassin versant du lac Gagnon est situé sur les territoires des Municipalités de Duhamel et Lac-Simon;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Duhamel a confirmé son intérêt et son soutien financier représentant 20 % du projet global;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon désire confirmer sa participation au projet d'étude intégrée du bassin versant du lac Gagnon, déposé par l'OBV RPNS auprès du Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de Papineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon reconnaît que le développement d'un tel projet est un processus de prise en main réfléchi et planifié par un ensemble d'acteurs concernés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon désire participer aux différentes étapes du projet via un comité de travail dont l'objectif ultime est d'assurer une saine gestion du lac et de son bassin versant;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur  
Et résolu**

**QUE** le Conseil appui le projet et s'engage à nommer deux représentants municipaux au comité de travail entre mars 2022 et avril 2023;

**QUE** le Conseil octroi une contribution financière de 2 500 \$ plus taxes afin de soutenir le projet;

**ET QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 61000 411.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**8.4**

**251-08-2021**

**Demande d'appui et d'aide financière pour une étude intégrée du bassin versant du lac Viceroy (LAction)**

**CONSIDÉRANT** la demande provenant de l'OBV RPNS et de l'Association des propriétaires du lac Viceroy de déposer une demande de financement auprès de la MRC afin que celle-ci puisse la soutenir financièrement pour la réalisation d'une étude intégrée au lac Viceroy;

**CONSIDÉRANT QUE** le bassin versant du lac Viceroy est situé sur les territoires des Municipalités de Ripon et Lac-Simon;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Ripon a confirmé son intérêt et son soutien financier représentant 20 % du projet global;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon désire confirmer sa participation au projet d'étude intégrée du bassin versant du lac Viceroy, déposé par l'OBV RPNS auprès du Programme de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRC de Papineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon reconnaît que le développement d'un tel projet est un processus de prise en main réfléchi et planifié par un ensemble d'acteurs concernés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Lac-Simon désire participer aux différentes étapes du projet via un comité de travail dont l'objectif ultime est d'assurer une saine gestion du lac et de son bassin versant;

**EN CONSÉQUENCE :**

**Il est proposé par Madame Anik Bois  
Et résolu**

**QUE** le Conseil appui le projet et s'engage à nommer deux représentants municipaux au comité de travail entre mars 2022 et avril 2023;





J de résolution  
ou annotation

QUE le Conseil octroi une contribution financière de 2 500 \$ plus taxes afin de soutenir le projet;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 61000 411.

**ADOPTÉE à l'unanimité**

**9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE**

**9.1**

Aucun dossier à l'ordre du jour

**10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES**

**10.1**

Suivi de l'activité des feux d'artifice du 24 juillet 2021 – Info.

Madame Anik Bois donne un compte-rendu de la journée des feux d'artifice. Cette année plus forte concentration de citoyens en bateaux, les commentaires sont positifs, l'activité est une réussite et très apprécié de la population.

En collaboration avec le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau, spectacle musical de Samian sur la scène de la plage municipale, ce samedi 7 août à compter de 20 h.

**10.2**

Autorisation de dépense pour la Fête citoyenne et reconnaissance des bénévoles le 4 septembre.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS**

**11.1**

Comité MADA

- Madame Chantal Crête remercie le Comité MADA pour l'organisation du concours afin de trouver un nom au nouveau parc canin ainsi que pour l'inauguration du parc canin Alpha qui a eu lieu le 22 juillet dernier.
- Ce vendredi dès 21 h, les citoyens sont invités à venir voir un film sur la plage.
- Samedi matin, dès 10h, à la caserne, rendez-vous avec le conférencier M. Jean-Guy Paquin pour une conférence historique « *Un endroit appelé le premier côté du monde* », il est demandé aux citoyens d'apporter leurs photos anciennes.

**12. DIVERS**

**12.1**

Aucun dossier à l'ordre du jour

**13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**13.1**

252-08-2021  
Levée de la séance


Il est proposé par Don Saliba  
Et résolu

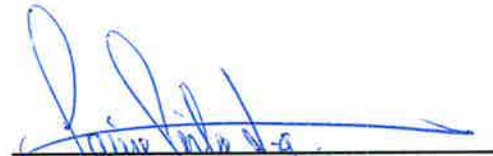
QUE la séance soit et est levée à 21 h 10.

**ADOPTÉE à l'unanimité**



No de résolution  
ou annotation

  
Jean-Paul Descoeurs  
Maire

  
Louise Sista  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière